

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 4 avril 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
30	22	26

L'an 2024 le 4 avril à 18 h 30, le Comité Syndical du SICTOM de Champagne Berrichonne s'est réuni à la salle des réunions du SICTOM à Issoudun, sous la présidence de M. VAN REMOORTERE Éric, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux délégués syndicaux le 21 mars 2024

Vote	
A l'unanimité	
Pour : 26	Contre : 00
Abstention : 00	

Présents : M. VAN REMOORTERE Éric, Président, Mmes : ABRIOUX Sylvette, CIRRE Marie-Line, HERVET Maryse, LEPRAT Monique, MERIOT Nathalie, MM : BONNET Michel, CHABANCE Fabrice, GONNET Arnaud, GONTHIER Gilles, JOLY Sylvain, LEGNIER François, MAURICEAU Christophe, MÉTIVIER Philippe, MNICH Pascal, PARAGE Frédéric, QUANTIN Jean-Philippe, TAILLANDIER Michel, VILLALDEA-AVILA Rafaël.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS PREFECTURE
D'ISSOUDUN
Le : 9/04/2024

Suppléant(s) : M. CHATTON Laurent (de M. HERAULT Michel), M. ÉTIENNE Jean-Claude (de M. RENAUDAT Fabrice), M. LABLANCHE Francis (de Mme SAUGET Nicole)

Et
Publication ou notification du :
10/04/2024

Excusé(s) ayant donné procuration : M. HERAULT Michel à M. GONTHIER Gilles, M. LAUVERGEAT Patrice à M. VILLALDEA-AVILA Rafaël, Mme LE GRANDIC Patricia à Mme CIRRE Marie-Line, Mme MALLET Armelle à M. VAN REMOORTERE Éric

Excusés : Mme LOTH Christelle

Absent(s) : M. AUDEBERT Éric, M. BODIN Olivier, M. NORMAND Franck

A été nommé(e) secrétaire : M. GONNET Arnaud



040424_04 : Vote des taux de la T.E.O.M pour l'exercice 2024

Rapporteur : Éric VAN REMOORTERE

Exposé :

M. le président explique qu'après avoir procédé au débat sur les orientations budgétaires (DOB), il convient de délibérer sur la fixation des taux permettant la collecte de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). M. le président propose de reprendre les éléments présentés dans le DOB comme suit :

N°	Communes	Taux
N°1	Neuvy Pailloux - St Florentin - Vatan	17,79 %
N°2	Ambrault - Lizeray - Lucay le libre - Chouday - Brives - Liniez - Pruniers - Ste Fauste - Condé - La Chapelle St Laurian - Meunet Planches - St Valentin - Ménétréols - St Aoustrille - St Pierre de Jard	24,77 %
N°3	Buxeuil - Fontenay - Giroux - Reboursin - St Aubin - Thizay - Bommiers - Vouillon - La Champenoise - Meunet / Vatan - Guilly - Aize	31,63 %

N°4	Saint Florent sur cher	21,50 %
N°5	Civray – Lunery – Mareuil sur Arnon – Plou – Primelles – Saint Caprais – Saugy – Villeneuve sur Cher	21,50 %

Après avoir entendu l'exposé, le comité syndical décide :

- De fixer les taux tels que proposé par M. le président

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

Au SICTOM de Champagne Berrichonne, le 10 avril 2024

Le Président



Secrétaire de séance,
M. GONNET Arnaud

